



Comité Régional de Gymnastique Nouvelle-Aquitaine

INFORMATIONS TEAM

Feuilles de difficultés :

- ⇒ Les fiches devront être déposées via les liens ci-dessous **avant le mercredi 20 Mars 2024 à 23h55**. Les liens se fermeront automatiquement à l'heure indiquée! Au-delà, AUCUNE FEUILLE ne sera prise en compte et la déduction prévue sera appliquée : **-1pt / agrès manquant ou illisible**.
- ⇒ Attention à utiliser les fiches de difficultés qui ont été mises à jour sur le site de la FFGYM. Pour la catégorie Fédérale B régionale, merci d'utiliser la fiche des Fédéral C.
- ⇒ Les fiches sont à renommer de la façon suivante avant le dépôt afin qu'elles soient clairement identifiables: **N° des groupes de passages - Club – Catégorie**
- ⇒ **Liens :**
 - Samedi matin :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd1gNG4VrVzURy_vuZalz2asUBplXQGCygOMB8nFyp_NJtXWw/viewform?usp=pp_url
 - Samedi après midi :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScRZRW-WvPY5aC9h4LYgeHPNvcPNJSX1IBSICmxVj23h7Jglg/viewform?usp=pp_url
 - Dimanche matin :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdjMJVcW1IRmmoqcVYDhPos-TAdHh6dwmigkKuboa84C66Lyw/viewform?usp=pp_url
 - Dimanche après midi :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScUvKF981jFEFiw0g8aOrUYL71vh5AuVdKxLbD6TwBpNnfTIA/viewform?usp=pp_url

Si vous avez besoin de faire vérifier vos fiches (erreur de programme, valeur de difficultés, etc...), n'hésitez pas à vous rapprocher de quelqu'un (entraîneurs, juges, etc...) qui saura vous aider .

Pour les entraîneurs :

La date de forculsion régionale est prévue 10 jours avant la date de la compétition soit le **20 Mars 2024**.

Après cette date, aucune modification d'équipe ne pourra être effectuée sauf substitution d'un gymnaste par un autre sur présentation du certificat médical lors de l'appel des gymnastes. Sans certificat à l'appui, aucun gymnaste ne pourra intégrer l'équipe initialement prévue.

Les informations concernant la tenue, le port des bijoux, les cheveux attachés (et autres réglementations concernant l'entraîneur...) sont recensées dans la réglementation technique et la brochure des programmes.

Pour les juges :

Les juges **doivent être inscrits nominativement** par le club qui les sollicite sur engagym **avant le 10 Mars 2024** en précisant clairement dans la case « disponibilité » les périodes où le juge est sollicité pour le jugement au vu du planning prévisionnel. L'organigramme nominatif des juges avec le positionnement aux agrés sera publié dès que possible.

Toutes modifications devront être signalées au responsable des juges en amont de la compétition.

Les documents nécessaires au jugement restent téléchargeables sur le site de la FFGYM pour celles et ceux qui n'auraient pas encore récupéré les nouveaux documents de cette saison (les documents ont évolués depuis la saison précédente !)